

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de GONDECOURT

A R R E T E D U M A I R E

NOUS, Maire de la Commune de GONDECOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la requête en date du 21 juillet 2016, par l'Association Temps Libre de Gondecourt, représentée par Monsieur MUREZ Serge, secrétaire, sis 9 rue Ronsard à GONDECOURT,

Considérant qu'il est nécessaire de prévenir et de signaler l'organisation d'une manifestation de type « tournoi de pétanque »,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : En raison d'une manifestation type « tournoi de pétanque », le samedi 20 août 2016, de 10 heures à 19 heures, les terrains de pétanque, sis 5 rue du Marais, au lieudit Aire du Bas Canon à Gondecourt, seront réservés à l'Association Temps Libre de Gondecourt.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et publié sur le site internet de la ville de Gondecourt.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de Police Municipale et l'ATL seront chargés de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Phalempin,
- Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers de Seclin,
- Association ATL

Fait à GONDECOURT, le 28 juillet 2016



Pour le Maire,
La 1^{ère} Adjointe

Marie-Hélène BACLET